



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
7 mai 2018
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre Quarante-huitième session Bonn, 30 avril-10 mai 2018

Point 18 de l'ordre du jour

Moyens de développer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information, de façon à renforcer l'action engagée au titre de l'Accord de Paris

Moyens de développer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information, de façon à renforcer l'action engagée au titre de l'Accord de Paris

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction les propositions des Parties, des observateurs et d'autres parties prenantes¹ quant aux moyens de développer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information (Action pour l'autonomisation climatique) de façon à renforcer l'action engagée au titre de l'Accord de Paris. Le SBI a noté que ces propositions ont contribué à définir l'ordre du jour et la structure de l'atelier organisé en cours de session (ci-après atelier pour l'autonomisation climatique) ainsi que d'établir une liste de mesures à prendre afin de renforcer la mise en œuvre de l'Accord de Paris au moyen d'activités, comme demandé par le SBI à sa 47^e session².
2. Le SBI a pris acte des résultats du forum des jeunes organisé dans le cadre de l'action pour l'autonomisation climatique le 29 avril 2018 sous la direction du Président de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties (COP) et a remercié le Président de la session, le Gouvernement canadien, les organisations non gouvernementales de jeunes, le Programme des Nations Unies pour le développement et le secrétariat d'avoir organisé le forum.
3. Le SBI a également pris acte des résultats de l'atelier organisé dans le cadre de l'action pour l'autonomisation climatique et exprimé sa gratitude aux Parties, aux parties prenantes non Parties et aux observateurs pour leurs précieuses contributions.
4. Le SBI s'est félicité des résultats du forum des jeunes³ et de l'atelier⁴, à savoir les listes de mesures à prendre pour renforcer la mise en œuvre de l'Accord de Paris au moyen d'activités liées à l'autonomisation climatique.

¹ Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/submissions_and_statements.

² FCCC/SBI/2017/19, par. 137.

³ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/180505_Outcomes%20AYF%20-%20Final.pdf.

⁴ Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Action%20for%20Climate%20Empowerment%20Workshop%20outcomes.pdf>.



5. Le SBI a invité les Parties et les observateurs à lui communiquer par l'intermédiaire du portail⁵, au 10 mars 2019 au plus tard, leurs observations sur le programme du septième dialogue pour l'action pour l'autonomisation climatique.

6. Le SBI a recommandé l'adoption d'un projet de conclusions concernant le mandat de l'examen du programme de travail de Doha relatif à l'article 6 de la Convention pour examen et adoption par la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (décembre 2018) (pour le texte du projet de conclusions, voir le document FCCC/SBI/2018/L.3/Add.1).

7. Le SBI a également recommandé l'adoption d'un projet de décision sur les moyens de développer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information de façon à renforcer l'action engagée au titre de l'Accord de Paris pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa première session (décembre 2018) (pour le texte du projet de décision voir le document FCCC/SBI/2018/L.3/Add.2).

⁵ https://unfccc.int/submissions_and_statements.